

Lycée SAVARY DE MAULEON

78 avenue de Bretagne
BP 90392

No de l'établissement :
0850032Y

85108 Les Sables d'Olonne
Tel : 0251951147 Fax :

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14/10/2021

I - Ouverture de la séance

En ce jour du 14/10/2021, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de M. TESSON Sébastien. La séance commence à 18h07.

Sont présents :

M. TESSON Sébastien (Proviseur), Mme MASSOT (Proviseur adjoint), Mme DE TADDEO (Agent comptable), Mme MAESTRIPIERI Dominique (Représentante de la commune), M. PATOIS Eric (Personne qualifiée), Mme BARREAU Mathilde (Enseignante), M. BERNARD Nicolas (Enseignant), M. GAUTREAU Yann (Enseignant), Mme LE FLOCH Soazig (Enseignante), Mme PIPET Linda (Enseignante), Mme DE PARSEVAL Anne (Personnel laboratoire), Mme MERIEAU Thérèse (ATOSS), Mme RICHARD Manuela (ATOSS), Mme LEROUX Sophie (Parent d'élèves), Mme ROBIN Sylvie (Parent d'élèves), M. TESSON Thibaud (Elève), Mlle CARON Charlotte (Elève), Mme MENANTEAU-ALLANO Christelle (Parent d'élèves)

Sont absents et excusés :

M. BERAUD Yves (Personne qualifiée), M. BLANCHET François (Représentant du conseil Régional), Mme BRULARD-PERSON Elise (Parent d'élèves), M. PECHEUL Armel (Représentant du conseil Régional).

Sont absents et non excusés :

M. ABDERRAHMANN Adrien (Etudiant BTS), M. CHAPALAIN Jean-Pierre (Représentant Agglomération), M. FAVREAU SYLVAIN (Parent d'élèves), M. FEITO Angel (Enseignant), Mlle LENOIR Camille (Elève vice-présidente), Mlle PAOLI-VIALELLE Abygaëlle (Elève), Mme PAOLI-VIALELLE Céline (Parent d'élèves), Mme VAILLANT Alexandrine (CPE).

Le nombre de présents en début de séance est de 18 pour un quorum de 16.
Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par Mme LE FLOCH Soazig (représentant des personnels).

II - L'ordre du jour

Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

Point N° 2 - Adoption du projet d'ordre du jour du présent conseil

Le proviseur informe que le projet de l'ordre du jour est modifié :

- Le point n°6 sur les IMP/ HSE est reporté au 18/11
- Le point n°5 sur le projet d'évaluation est présenté pour information et non pour vote

Ce nouveau projet d'ordre du jour est adopté à l'unanimité et devient donc l'ordre du jour.

Le proviseur fait quelques rappels réglementaires concernant des modifications des modalités de fonctionnement du CA :

- La commission permanente est créée par le CA qui lui donne délégation de compétences
- La commission permanente exerce donc uniquement les compétences déléguées par le CA
- Le chef d'établissement fixe l'ordre du jour

Point N° 3 - Point de Rentrée

- Mme MASSOT, proviseur adjoint, donne les effectifs à ce jour.

Le proviseur fait remarquer que l'impact de la création du lycée de Saint-Gilles-Croix-de-Vie est jugé plutôt limité et qu'il faudra tenir compte à long terme de l'ouverture d'un collège sur Talmont Saint Hilaire.

- Mme MASSOT donne les effectifs dans chaque enseignement de spécialité à ce jour, en notant que quelques modifications sont encore possibles en première jusqu'aux inscriptions aux épreuves du baccalauréat (qui auront lieu en novembre/décembre).
- Mme MASSOT donne les effectifs dans chaque enseignement optionnel à ce jour.

Point N° 4 - RAFP

M. TESSON, le proviseur, présente le RAFP (rapport annuel de fonctionnement pédagogique) pour l'année scolaire 2020-2021, rédigé par M.SUIRE Dominique, proviseur de l'établissement en 2020-2021. (Document joint)

M. TESSON précise que le projet d'établissement arrive à échéance en 2022 et qu'il faut prévoir son renouvellement.

Le RAFT est voté à l'unanimité.

Point N° 5 - Projet Evaluation

- Le proviseur présente les enjeux nationaux de ce projet et rappelle que le contrôle continu compte désormais pour 40% de la note finale.
Les visées sont d'harmoniser les pratiques et les notes au sein des établissements et des disciplines. Il rappelle aussi l'existence de commissions d'harmonisation pour éviter les écarts entre établissements et permettre une meilleure équité.
- Le proviseur présente ensuite le projet d'établissement.
- Mme MASSOT, proviseur adjoint, fait un retour sur le grand oral et elle donne les dates de cette épreuve qui ont déjà été communiquées. Le grand oral aura lieu en 2022 à partir du 20 juin.
Elle relève que les problèmes de convocations tardives de l'an passé ne devraient pas se reproduire.
- M. TESSON et Mme MASSOT précisent que *parcours sup* a été actualisé par rapport aux attentes des établissements du supérieur pour la sélection des candidats.
- Un représentant des personnels précise que le tableau des coefficients présenté dans le document ne concerne pas les élèves actuellement en terminale qui sont dans une année de transition.
- Madame MASSOT évoque les nouvelles modalités concernant les élèves qui auraient été absents à plusieurs évaluations et n'obtiendraient pas une moyenne significative dans une matière. L'établissement peut alors mettre en place une épreuve type examen et seule la note à cette épreuve sera retenue. Un membre du conseil (personnalité qualifiée) demande si un élève ayant obtenu des résultats qu'il juge insuffisants pourra demander à passer cette épreuve. Le proviseur répond par la négative.

Point N° 6 - Critères fonds sociaux

Les critères de l'an dernier sont repris. (Voir document joint)

Mme l'adjointe gestionnaire rappelle qu'il n'y a plus d'assistance sociale dans notre établissement. M. Tesson explique que c'est regrettable car il s'agit d'une mission essentielle, d'autant plus que la crise sanitaire a eu des conséquences importantes sur certaines familles.

Un représentant du personnel interroge Mme l'adjointe gestionnaire pour savoir si les demandes d'aide à l'achat des calculatrices en classe de seconde – qui peuvent constituer un signal en termes d'augmentation des besoins sociaux –, sont en hausse. Mme l'adjointe gestionnaire répond que non, mais que des demandes plus lourdes que d'habitude sont à signaler et surtout des demandes pour l'achat d'ordinateurs.

Le proviseur précise qu'il y a des fonds, et qu'ils doivent être utilisés pour aider les élèves en difficulté, qu'il faut communiquer en ce sens.

Vote à l'unanimité des critères fonds sociaux.

Point N° 7 - DBM

Les DBM précisées dans le document joint sont présentées par Mme l'adjointe

gestionnaire.

La première DBM est communiquée pour information.

La seconde DBM est votée à l'unanimité.

Point N° 8 - Conventions

Les conventions présentées dans le document joint ont été présentées par Mme l'adjointe gestionnaire.

Elles sont votées à l'unanimité.

Point N° 9 - Tarifs et taux de charges communes

Mme l'adjointe gestionnaire présente les tarifs et taux de charges communes (voir le document joint). Elle précise que le nombre de jours précis a pu être donné car les dates du baccalauréat ont été rendu publiques.

Les tarifs et taux de charges communes sont votés à l'unanimité.

Point N° 10 - Voyages

La présentation du projet de voyage en Grande-Bretagne est effectuée par M. Tesson, le proviseur.

Une participation de la MDL, sous forme de don, est envisagée mais le montant n'en est pas encore connu.

Un membre du CA demande quelles sont les cibles prioritaires pour ce voyage. Un représentant des personnels répond que la priorité est de proposer ce voyage aux élèves de terminale euro qui n'ont pas pu partir l'an dernier, puis aux élèves de première euro et éventuellement aux élèves de seconde euro pour compléter le car.

Le projet de voyage est voté à l'unanimité.

Point N° 11 - Infos diverses

- Mme l'adjointe gestionnaire présente les travaux effectués pendant l'été et notamment la mise en place d'un broyeur qui a permis de diminuer de manière significative les déchets.
- Elle présente aussi le projet de remise en conformité de la restauration dont une étude sur site est en cours.

Les dates des travaux ne sont pas connues mais ils impliquent une modification structurelle et l'impossibilité de cuisiner pendant un moment. Des apports extérieurs seront proposés.

- La date prévisionnelle pour les travaux de remplacement des menuiseries extérieures est fixée au 25 octobre 2021. Ces travaux seront longs et provoqueront quelques perturbations mais ils sont indispensables et ne peuvent avoir lieu en site inoccupé.
- Le système de sécurité incendies sera lui aussi l'objet de travaux, avec un début prévisionnel en février 2022, pour une durée de 4 mois.
- Le démarrage d'une étude sur site pour la création d'un hall est annoncé pour le second trimestre 2022.
- Mme l'adjointe gestionnaire explique qu'elle a rencontré au lycée un salarié de Trivalis, venu pour proposer de s'associer à la récupération de biodéchets.
- Un membre du CA explique qu'il fait partie de la commission de sécurité et qu'il a pu constater l'état préoccupant du système de protection de l'établissement. Les travaux pour le système de sécurité incendies sont nécessaires, même s'ils affectent un peu la vie du lycée.

Des dates sont annoncées :

- Les portes ouvertes le 5 mars
- L'accompagnement de toutes les classes de première au salon de l'orientation à la Roche-sur-Yon début décembre
- La distribution d'ordinateurs aux élèves de seconde (dotation de la Région) le 8/11/21
- L'accueil d'un groupe de surfeurs logés gratuitement à l'internat pendant la coupe de France de surf. (Pendant les congés de la Toussaint)
- Dates prévisionnelles des prochains CA : 18/11, 03/02, 15/03 et 28/06
- La récupération de matériel en provenance de l'EREA et en particulier de lits et d'armoires pour renforcer la capacité d'accueil de l'internat. Cela a permis aux deux internes logés à Valère Mathé de revenir loger au lycée et permettra, à la rentrée prochaine, d'augmenter la capacité d'accueil.

III - Conclusion

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 19H50.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes

Le Président

Mme LE FLOCH Soazig



M. TESSON Sébastien



LYCÉE DE LA VALLÉE DE MAULÉON
LES SABLES D'OLONNE
Le proviseur

